



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du MARDI 9 MAI 2023**

**N°2023-22**

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 9 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 2 mai 2023

**Date d’Affichage** : 2 mai 2023

**Présents** : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

**Absents excusés** : Christelle BEGEAULT donne soin pouvoir à Florence GUILLEMOTO,  
Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE,  
Noëlla ROBIN donne son pouvoir à Christelle FROMENTEAU

**Secrétaire** : Valérie BRISSAUD

Nombre de membres afférents au CM : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 12 + 3 pouvoirs

**Objet de la délibération** : marché public procédure adaptée – attribution mission de maîtrise d’œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes

La consultation du Marché Public National de Collectivités « procédure adaptée » concernant la mission de Maîtrise d’Oeuvre, via NR Communication, a été publiée le 6 février 2023 avec une date butoir de remise des offres au 10 mars 2023 à 12h00.

La rénovation de la salle des fêtes est estimée à un coût total de 350 000 € HT.

Monsieur Le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal qu’il s’agit d’attribuer la mission de Maîtrise d’Oeuvre pour la rénovation de la salle des fêtes.  
Considérant les quatres offres,

Considérant le rapport d’Analyse des Offres (conformément aux critères émis dans le règlement de consultation), établi par Monsieur Dimitri DAVEAU, Chargé d’Affaires de la Société EQUIPAGE et Assistant du Maître d’Ouvrage, missionné par le Syndicat Energie Vienne.

Considérant le classement des propositions,

Classement	Candidats	Note (100)
1	ATELIER D'ARCHITECTURE PASCAL BARRANGER	94,50
2	CELINE FAVREAU - EDIFICE	82,40
3	ATELIER DUNE	80,36
4	CORSET-ROCHE & ASSOCIES	70,86

**AR Prefecture**

086-218601862-20230509-2023\_22-DE  
Reçu le 10/05/2023  
Publié le 10/05/2023

**Vu** les articles L2121-29 du code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DESIGNE** l'offre la mieux-disante, soit l'atelier d'Architecture Pascale BARRANGER, en tant que titulaire du marché de mission de Maîtrise d'Œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes pour l'année 2023.
  
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,

En Mairie, le 9 mai 2023

Le Maire, Géry WIBAUX



*Géry Wibaux*

**AR Prefecture**

086-218601862-20230509-2023\_22-DE  
Reçu le 10/05/2023  
Publié le 10/05/2023